

fin 1984

Le « libel » pas rétabli à Grez-Doiceau

Dès l'ouverture de la séance du conseil communal de Grez-Doiceau, qui s'est tenue lundi soir sous la présidence du bourgmestre, Raymond Nevers, l'ancien mayeur, Fernand Vanbever, demanda à pouvoir intervenir par motion d'ordre — ce qui lui fut accordé. Objet de son intervention : l'installation par l'Unerg d'une cabine à haute tension sur un terrain communal.

Pour M. Vanbever, cette manière d'agir est illégale, la décision de l'affectation du sol communal étant de la seule compétence du conseil communal. Cette cabine devrait être déplacée car, dans l'immédiat, elle est destinée principalement à un commerce privé. Par ailleurs, M. Vanbever fit état d'une lettre adressée par le bourgmestre à Sédilec en février dernier, dans laquelle il évoquait la possibilité de chauffer les écoles et le hall omnisports qui ne s'ouvriront pas avant

1986. Selon l'intervenant, il n'était dès lors pas urgent de placer cette cabine d'une valeur d'un million et demi et de faire supporter cette dépense par la collectivité.

Par parité de voix, l'échevin Paul Deschamps (U.D.R.T.) s'étant abstenu, le « libel » de Hèze ne sera pas rétabli. Une modification budgétaire de 70.000 francs prévoyait la diminution des frais d'entretien des machines de bureau et l'affectation de cette somme au versement du « libel ». Celui-ci, rappelons-le, consiste en un paiement, aux habitants de Hèze, des revenus d'une propriété de 45 hectares située dans le hameau.

La parole au public

A l'unanimité, le conseil a d'autre part décidé de permettre désormais au public de l'interpeller en début de séance. Le règlement s'inspirera de celui en

vigueur à Chaumont-Gistoux. Cette nouvelle mesure sera à l'essai pendant un an.

En vue de mettre tous les Gréziens sur le même pied, le Collège a proposé de porter le forfait pour la distribution d'eau à mille francs à partir du 1^{er} janvier 1985. Cette somme comprend, outre le raccordement, la consommation de trente mètres cubes. Les mètres cubes supplémentaires seront facturés à 27 francs l'unité. Fernand Vanbever fit remarquer que certaines personnes âgées ne consomment que 10 ou 15 mètres cubes et qu'avec cette nouvelle tarification, elles vont payer entre 70 et 100 francs le mètre cube. Le bourgmestre promit de faire faire des statistiques sur le nombre de petits consommateurs. La proposition de jumelage avec une commune flamande fut massivement approuvée. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

G. O.